

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE
DE LA VILLE DE CHERBOURG-EN-COTENTIN**

SOUS-PREFECTURE
REÇU LE :

27 JUL. 2020

**LISTE D'APTITUDE AU GRADE DE TECHNICIEN
ETABLIE AU TITRE DE LA PROMOTION INTERNE 2020**

DE CHERBOURG

N° 2003432 - MCH

Le Maire de la Ville de Cherbourg-en-Cotentin,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n°2010-329 du 22 mars 2010 modifié, portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2010-330 du 22 mars 2010 modifié, fixant l'échelonnement indiciaire applicable aux membres des cadres d'emplois régis par le décret n°2010-329, portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2010-1357 du 9 novembre 2010 portant statut particulier du cadre d'emplois des technicien territoriaux,

Vu le décret n°2016-594 du 12 mai 2016 portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2016-601 du 12 mai 2016 modifiant le décret n°2010-330 du 22 mars 2010 fixant l'échelonnement indiciaire applicable aux membres des cadres d'emplois régis par le décret n°2010-329 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes à plusieurs cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale,

Vu l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire en date du 25 juin 2020,

ARRETE :

Article 1^{er} : Sont inscrits sur la liste d'aptitude au grade de Technicien au titre de la promotion interne pour l'année 2020 :

- Jean-Claude TRUFFERT

Article 2 : La présente liste d'aptitude, établie avec effet au 1^{er} janvier 2020, a une validité de 2 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2021.

L'inscription sur la liste d'aptitude ne vaut pas recrutement.

Tout agent inscrit sur la liste d'aptitude et non nommé dans un délai de deux ans peut toutefois faire l'objet d'une réinscription sur cette liste, à deux reprises, sous réserve de faire connaître, un mois avant le terme, son intention d'être maintenu sur ladite liste l'année suivante.

Article 3 : Le Directeur Général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- affiché au sein de la collectivité
- notifié à l'intéressé
- transmis au représentant de l'Etat

La présente liste d'aptitude sera communiquée au centre de gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

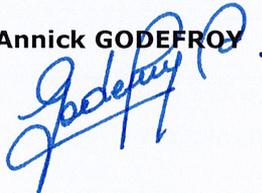
Article 4 : Cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif de Caen sis 3 rue Arthur Le Duc, BP 25086, 14050 CAEN CEDEX 4, dans un délai de deux mois après la notification à l'intéressé(e).

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Fait à Cherbourg-en-Cotentin, le 3 juillet 2020

L'adjointe déléguée,

Annick GODEFROY



Notifié à l'agent le :

Signature :